

# États Généraux de l'enseignement du paysage



ENSAP Lille

26 & 27  
novembre  
2024

© photographie de Laurent Millet

# États Généraux

L'idée des États généraux de l'enseignement du paysage et du projet de paysage est née à l'occasion de la rédaction d'une tribune publiée le 20 juin 2023 dans le journal Le Monde par le Collège des enseignant-e-s des écoles supérieures de

paysage (CEESP), réunissant plus de 70 enseignants, chercheurs et praticiens. Cette tribune faisait écho au trentième anniversaire de la Loi « Paysage » de 1993, célébré au même moment par le Ministère de la Transition écologique.

Dans ce texte, le CEESP alertait les pouvoirs publics sur les difficultés rencontrées par les cinq établissements formant les paysagistes-concepteurs, professionnels du paysage et du projet de paysage. Le CEESP faisait la proposition de conduire une discussion élargie à toutes les parties prenantes (établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche, enseignants de tous horizons, ministères de tutelle et autres institutions partenaires, tels que les fédérations des CAUE ou des PNR, centres de formation de la fonction publique territoriale, fédérations de professionnels...), afin de dresser un bilan partagé, d'identifier les défis à relever et de proposer des réponses adaptées.

Il s'agira, au cours de ces États généraux, d'échanger et de débattre autour de trois séries d'enjeux :

**Atelier 1** — La pédagogie du paysage et du projet de paysage : le renouvellement des savoirs et des compétences, les relations aux autres formations de « l'espace, du cadre de vie et de l'environnement », la place de la recherche et de l'expérimentation dans l'enseignement et les formations.

**Atelier 2** — Le curriculum : accès, orientations et réorientations, les diplômes (grade licence et master) et les débouchés, la formation en alternance, la formation continue tout au long de la vie.

**Atelier 3** — L'institutionnel : l'organisation du travail et l'échelon administratif, l'autonomie des formations et les moyens humains et financiers, le rôle et les modalités d'action du CEESP.

L'objectif final est de rédiger un texte de synthèse, un document-programme commun, dans lequel on trouvera des diagnostics et des propositions partagés visant à surmonter les difficultés actuelles. Les échanges et les débats sont un moyen de construire ce texte programmatique. Ces États Généraux seront organisés les 26 et 27 novembre 2024 par le Collège des enseignant-e-s des écoles supérieures de Paysage (CEEP), soutenu par la direction de l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille, au sein de laquelle se tiendra le 28 novembre la journée annuelle inter-écoles sous le pilotage du Ministère de la Transition écologique. À cette occasion, sera restitué aux partenaires institutionnels un compte-rendu des échanges et présenté le texte programmatique rédigé collectivement.

## identité des formations

L'objectif de cet atelier est de clarifier les spécificités des enseignements délivrés dans les différentes écoles de paysage françaises, de discuter des horizons vers lesquels ces enseignements sont tournés, et de comprendre quels

enjeux actuels et à venir dynamisent et font évoluer ces enseignements. Au-delà ou en-deçà de la diversité des enseignements et des programmes, quels principes les organisent, et quelles relations ces principes entretiennent-ils avec les enseignements délivrés dans les formations cousines, comme l'architecture, l'urbanisme, l'histoire et la géographie, l'anthropologie, les sciences et les techniques du vivant ? A quelle diversité de propositions pédagogiques ces bases donnent-elles lieu ? La diversité des écoles de paysage françaises traduit-elle une diversité d'interprétations de ce socle commun, et si oui dans quel sens, en recherchant quelles complémentarités ? Quels assemblages entre les enseignements des différentes écoles pourraient-ils être construits pour tirer davantage parti de leur diversité ?

Une seconde discussion partira des sujets émergents dans le champ d'activité des paysagistes, et sur la manière dont ils impliquent que soient reconfigurés certains enseignements actuellement délivrés. Les mutations sociétales et environnementales en cours mobilisent sans doute des contenus de savoirs, l'acquisition d'outils de conception et de travail, l'acculturation à des méthodes et à des concepts opératoires, l'interdisciplinarité avec l'ingénierie (écologique, agronomique, énergétique...), pour l'instant peu enseignés. On questionnera dans la perspective de cette seconde réflexion la place que la recherche occupe et /ou devrait occuper à l'avenir dans son articulation avec l'enseignement afin de contribuer à son évolution, et pour l'ouvrir dans une approche prospective aux chantiers du siècle engagé.

## évolutions pédagogiques

Il s'agira dans cet atelier d'envisager les évolutions pédagogiques souhaitées par les différentes écoles particulièrement concernant les modalités d'entrée et de sortie des cursus. L'évolution du DEP a multiplié les modes et les niveaux d'accès aux formations alors

même que le diplôme équivalent master est actuellement l'unique "sortie" proposée. L'un des enjeux des EG est d'échanger à la fois sur une simplification et une clarification des voies d'accès aux formations tant en formation initiale qu'en formation continue, et sur l'éventualité d'un nouveau diplôme. Il s'agira également de nous interroger sur l'éventualité de formations post-DEP : formations courtes types post-master, mastères spécialisés, doctorats...

Cette perspective engage une réflexion sur l'évolution de la commande et la diversité des parcours professionnels possibles et un débat sur l'orientation qui paraît collectivement la mieux souhaitable concernant la pédagogie des premières années de formation. Elle nous entraîne à reconsidérer les compétences et blocs de compétences compte tenu de la perméabilité d'accès au DEP. La réflexion sur ce point est ouverte en considérant les écarts ressentis entre les compétences enseignées et les compétences attendues par les professionnels. Faut-il tendre à préserver ou à réduire ces écarts ? L'alternance est-elle une voie possible pour associer plus étroitement à l'avenir les formations (y compris les formations à la recherche) et le monde professionnel ? La mise en place de stages longs durant le DEP pourrait-elle permettre une réduction de ces écarts ? D'autres moyens sont-ils envisagés pour permettre une meilleure mise en contact/porosité entre école et monde professionnel ? Enfin, avec la reconnaissance du titre de paysagiste-concepteur, comment les écoles peuvent-elles contribuer à l'offre de formations continues et comment peuvent-elles répondre à la mise en place de la VAE ?

## existences institutionnelles

Le constat est partagé. L'enseignement du paysage et du projet de paysage ne se porte pas bien en France. Formations et établissements sont fragilisés : autonomie pédagogique remise en question, non-accès

à la décision et perte de visibilité, diminution des moyens financiers et humains, etc. Cette fragilisation est accentuée par la diversité des tutelles ministérielles des écoles formant les paysagistes. Au nombre de cinq, ces établissements relèvent en effet de trois ministères distincts, ceux en charge de l'agriculture, de la culture et de l'enseignement supérieur et de la recherche. Quant aux politiques publiques du paysage, elles sont portées par le ministère chargé de la transition écologique qui, depuis 2016, maîtrise la délivrance du titre de paysagiste-concepteur. Cette complexité institutionnelle entraîne un manque d'attention de la puissance publique en direction des écoles supérieures de paysage, alors même qu'un enseignement de qualité aux métiers du paysage constitue un enjeu social, économique et politique de toute première importance à l'heure des changements globaux et des tensions écologiques, sociologiques et climatiques que connaissent les territoires. Il s'agira dans cet atelier de compléter et de préciser cet état des lieux préliminaire et de faire des propositions visant à répondre aux problèmes actuels.

Les discussions aborderont les thèmes suivants :

La place des écoles supérieures de paysage dans l'écosystème français de l'enseignement supérieur. Les problématiques relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche en paysage sont par nature interministérielles. Mais l'état actuel des interactions entre les ministères ne semble pas permettre une circulation suffisante des informations et des constats. Comment améliorer ces interactions ? La question de la tutelle ministérielle la plus apte à exercer la tutelle des écoles supérieures de paysage doit être posée, ainsi que les moyens de renforcer le rôle transversal du ministère de la Transition écologique.

Les apports des écoles supérieures de paysage aux territoires. Il s'agit là de caractériser et de renforcer la nature des relations entre les écoles et les collectivités, les professionnels du paysage, ainsi que d'autres métiers de la transformation de l'espace. Faut-il favoriser la création d'instituts pluridisciplinaires sur les métiers de la conception et du cadre de vie ? L'autonomie des formations et la collégialité dans leur organisation institutionnelle reste à concrétiser. Une réflexion visant à faire converger les textes réglementaires régissant leur cadre institutionnel et leurs modalités de gouvernance est sans doute à mener.

La stabilisation des emplois sur le court, moyen et long terme par la mise en place d'un plan pluriannuel de recrutement sur des postes pérennes d'enseignants-chercheurs et d'administratifs, relève d'un besoin urgent. L'augmentation des budgets et des ressources pourrait passer par l'institutionnalisation de contrats d'établissement qui permettraient de clarifier les objectifs pluriannuels des formations, et d'assurer une meilleure visibilité quant aux moyens financiers alloués

Les modalités d'action et reconnaissance institutionnelle du CEESP. Le Collège des enseignant·e·s des écoles supérieures de paysage rassemble aujourd'hui plus de 70 personnes de différents statuts enseignant dans les cinq écoles. De quelle manière peut-il devenir un interlocuteur régulier des différentes tutelles et être force de propositions ?

## inscriptions et modalités de participation

Vous voulez participer, **inscrivez-vous en adressant un mail avant le 30 septembre**, à [direction@lille.archi.fr](mailto:direction@lille.archi.fr), en précisant

- **si vous serez présent·es** une ou deux journées, et si vous souhaitez participer aux déjeuners
- **quel atelier vous intéresse en priorité**

Il n'y a pas de frais d'inscription. Une contribution de 7€ / repas vous sera demandée.

Les frais de transports et d'hébergement peuvent être pris en charge sur demande par les laboratoires respectifs des enseignant·e·s affilié·e·s, par les directions des établissements pour les autres enseignant·e·s titulaires, et par l'ensp de Lille pour les étudiant·e·s et les ex-étudiant·e·s des ensp.

Pour une bonne tenue des échanges, la jauge maximale de participant·e·s est fixée à 50 personnes.